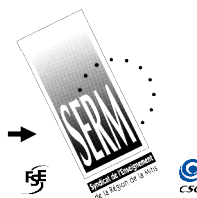




Le Lien syndical



La tâche et la semaine régulière de travail

Primaire

Semaine régulière de travail à l'école : 32 heures		Minutes/cycle	5 jours		
32 heures Travail / semaine	27 heures Travail / semaine	Tâche éducative: (en présence des élèves) ✓ Présentation des cours et leçons	Temps moyen 1230 minutes	23 heures (1380 minutes)	
		✓ Surveillance, autre que l'accueil et les déplacements ✓ Récupération ✓ Activités étudiantes ✓ Encadrement	150 minutes		
	5 heures Travail / semaine	Tâche complémentaire*: (en l'absence des élèves) ✓ Réunions d'équipe/cycle, d'équipe matière, d'équipe projet ou autres réunions de comités ✓ Des rencontres de plan d'intervention ✓ Des activités de formation ou de perfectionnement ✓ Des rencontres pour suivis pédagogiques ✓ Responsable de matière ✓ Classement des élèves ✓ Rencontre de supervision pédagogique ✓ Surveillance de l'accueil et des déplacements (à l'entrée et à la sortie des classes) ✓ Temps de déplacement de l'enseignante ou l'enseignant entre les établissements où elle ou il enseigne ✓ Tout autre travail prévu à la fonction générale		240 minutes	4 heures
		Travail de nature personnelle (TNP)*: ✓ Dix rencontres collectives ✓ Trois réunions avec les parents		20 minutes	5 heures (300 minutes)
✓ Travail en lien avec la fonction d'enseignement		280 minutes			
TOTAL		1920 minutes	32 heures		

* Les dispositions portant sur la distribution des heures de travail ne font plus la distinction entre la tâche complémentaire et le travail de nature personnelle. Malgré la disparition de cette distinction dans les horaires, la direction d'école, à moins de situation hors de son contrôle, limite ses assignations à 90 minutes par cycle de 5 jours.

En cas de dépassement, le temps excédentaire assigné est repris au moment déterminé par l'enseignante ou l'enseignant concerné.